



VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 avril 2026  
19 heures 00

-----

AS/CR

N° 003372

Désignation du  
représentant de la  
commune d'Apt au  
sein de la  
Commission Locale  
de l'Eau

Publié le :

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

14/04/2026

Le 08 avril 2026 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Jean AILLAUD (Maire),  
M. Cédric MAROS (Premier adjoint),  
Mme Dominique SANTONI (Deuxième adjoint),  
M. Frédéric SACCO (Troisième adjoint),  
Mme Gaëlle LETTERON (Quatrième adjoint),  
M. El Hadji NDIOUR (Cinquième adjoint) (Arrivé au point 2),  
Mme Isabelle NOTARIANNI (Sixième adjoint),  
M. Emmanuel LAURO (Septième adjoint),  
Mme Charlotte KHALFAOUI (Huitième adjoint),  
M. Patrick ESPITALIER (Conseiller municipal),  
M. André LECOURT (Conseiller municipal),  
Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère municipale),  
Mme Sophie LECROQ (Conseillère municipale),  
Mme Sophie GADOUD (Conseillère municipale),  
M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE (Conseiller municipal),  
Mme Amélie MEYSSON (Conseillère municipale),  
M. Dimitri JOUVAL (Conseiller municipal), M. Alexandre PONS (Conseiller municipal),  
Mme Anissa ARIDJ (Conseillère municipale),  
Mme Inès MAYSTRE (Conseillère municipale),  
M. Patrick PAGEAT (Conseiller municipal), M. Patrick BONNET (Conseiller municipal),  
Mme Florence SAOUDI (Conseillère municipale),  
M. Eric ALLAMANDI (Conseiller municipal),  
M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal),  
M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal),  
Mme Carole PANNETIER-LEROYER (Conseillère municipale),  
Mme Janet GUEVEL TAVOLINI (Conseillère municipale),  
M. Pierre CHENET (Conseiller municipal),  
Mme Céline CELCE (Conseillère municipale) (Arrivée au point 2)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme LAURE KALTENBACH-FOURNIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD,  
M. Barthélémy DOSSETTO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Roxane DALMASSO (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick BONNET

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Inès MAYSTRE.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260408-003372-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

En janvier 1994 la violente crue du Calavon-Coulon a mis en avant la nécessité d'une gestion globale de la rivière. A partir de cette date et sous l'impulsion du Parc Naturel Régional du Luberon, les acteurs de l'eau se sont mobilisés et ont collectivement mis en place le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, suivi de son programme d'action, le Contrat de Rivière.

Le SAGE Calavon-Coulon est animé par le Parc Naturel Régional du Luberon.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Calavon-Coulon est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Il s'agit d'une commission administrative, sans personnalité juridique propre. Elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes du SAGE.

Afin d'alléger la procédure de désignation du représentant de la collectivité, le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, 4 alinéa du Code général des collectivités territoriales.

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33.

**Vu**, le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-3 à L. 212-7 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux;

**Vu**, l'arrêté interpréfectoral signé le 5 novembre 2019 et le 19 novembre 2019 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Calavon-Coulon révisé.

**Considérant**, qu'il importe de désigner un représentant du Bassin d'Apt pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Calavon-Coulon.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

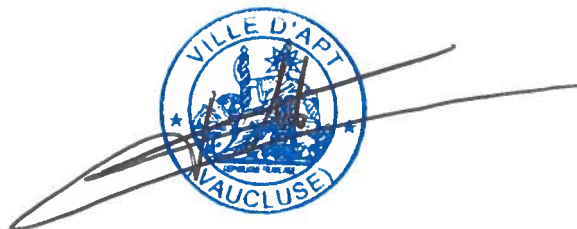
Dans un second temps, le Conseil Municipal décide de désigner Gaëlle LETTERON pour représenter le Bassin d'Apt au sein du collège des collectivités territoriales de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Calavon-Coulon.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**Inès MAYSTRE**  
Secrétaire de séance



**Jean AILLAUD**  
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260408-003372-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026